

Mise en place de la Société d'accélération de transfert de technologies (SATT) Grand-Est : Une nouvelle étape pour le développement régional par l'innovation



Ce jeudi 28 novembre se tient à Dijon l'assemblée générale constitutive et le premier Conseil d'Administration de la SATT Grand Est créée dans le cadre du fonds national de valorisation du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) dont le pilotage relève du Commissariat Général à l'Investissement (CGI).

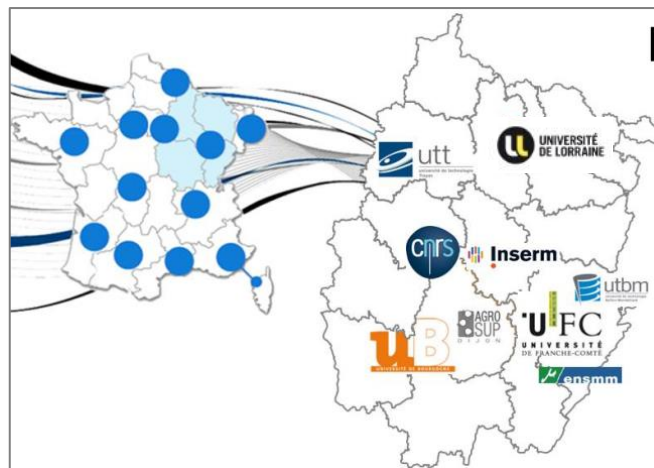
La SATT Grand-Est est la 11^e société par actions simplifiée (SAS) de ce dispositif à voir le jour, un dispositif dont la vocation est d'assurer l'interface entre le monde de l'entreprise et la recherche publique. Elle bénéficie d'un financement de 60 M€ apporté par le PIA.

Missions de la SATT Grand-Est

La SATT Grand-Est a pour objectifs d'investir dans des projets de maturation (R&D, études de marché, propriété intellectuelle) et la preuve de concept à fort potentiel économique et de proposer des prestations en transfert de technologies, notamment la détection des projets dans les laboratoires de recherche. Elle permet de mutualiser, simplifier et professionnaliser la valorisation de la R&D.

Elle constitue un véritable guichet unique de proximité et assure un service aux chercheurs tant publics que privés. Ses moyens permettent de développer des technologies pour améliorer l'innovation et la compétitivité des entreprises. Ces technologies issues des compétences de la recherche publique sont traduites en applications concrètes correspondant aux besoins du monde socio-économique.

Pour exercer son activité, la SATT professionnalise l'émergence et la pré-industrialisation des projets (la détection, le dépôt de brevet, les opérations de preuve de concept, le licensing, la création de start-up). Les sites concernés par la SATT Grand-Est s'étendent de Troyes à Nancy-Metz, Dijon, Besançon et Belfort. Ils représentent plus de 8 000 chercheurs.



L'actionnariat de la SATT Grand-Est

Constituée par transformation de la société UB-Filiale, filiale de valorisation de la recherche de l'Université de Bourgogne, la SATT Grand-Est est capitalisée à hauteur de 1,4 M€ souscrits par :

- l'Université de Bourgogne et l'Université de Franche Comté (25,07 %) ainsi que leurs partenaires de Bourgogne Franche-Comté : l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (1,36 %), l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (1 %), AgroSup Dijon (1 %),
- l'Université de Lorraine (19,44 %),
- le CNRS (13,32 %)
- l'Université de Technologie de Troyes (4,76 %),
- l'INSERM (1,05 %),
- La Caisse des Dépôts (33 %) pour le compte de l'Etat dans le cadre du PIA.
-

La SATT Grand-Est a vocation à s'insérer dans les écosystèmes d'innovation régionaux de Champagne Ardenne, de Lorraine, de Franche-Comté et de Bourgogne.

Les établissements de recherche actionnaires ont structuré leurs forces en matière de maturation et de transfert de technologies en s'appuyant sur leurs expériences respectives, notamment leurs dispositifs de maturation et de transfert de technologies.

Les grands domaines de compétence de la SATT Grand-Est et son organisation

La SATT Grand-Est disposera d'un portefeuille de brevets et de projets de maturation en cours adossés aux 4 grands domaines de compétences suivants :

- TIC et nano-techniques
- Matériaux, procédés et chimie
- Santé et dispositifs médicaux
- Agrosociétés, ressources naturelles et environnement.

Les fortes compétences des partenaires dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales viendront compléter transversalement ces 4 thématiques et viseront les domaines applicatifs suivants :

- Génie industriel
- Energie
- Télécommunications
- Transport, aéronautique et défense
- Biomédical et instrumentation
- Agroalimentaire.

Des équipes seront basées sur chaque site afin de rester à proximité des chercheurs et une organisation par métier (Propriété intellectuelle, maturation, juridique, commercial etc.) permettra de compléter la mise en place opérationnelle de la SATT. Les effectifs devraient atteindre 30 à 40 permanents dans les deux premières années. Le siège social est situé à Dijon.

A propos du volet SATT du Fonds national de valorisation

Dotée de 855 M€, cette action du PIA, pilotée par le Commissariat général à l'investissement, permet de fédérer les équipes de valorisation des établissements d'enseignement et de recherche publique sur un territoire donné et d'améliorer le transfert de technologies issues de laboratoires publics vers des applications industrielles ou sociales. Le travail réalisé par des experts indépendants ainsi que par l'ANR et la Caisse des Dépôts co-gestionnaires de l'Action permettra la constitution de 14 SATT sur l'ensemble du territoire *in fine* : Conectus Alsace, Lutech, Toulouse Tech Transfer, IDF-Innov, Sud-Est, AxLR, Nord, Ouest Valorisation, Aquitaine Science Transfert, Grand Centre, Grand Est, Lyon-Saint Etienne, SATT Gift de Grenoble et SATT Paris-Saclay.

Liens utiles

www.satt.fr

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/investissementsdavenir/AAP-SATT-2010.html> <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56636/dispositifs-mutualises-et-societes-d-acceleration-de-transfert-de-technologies-d-m.t.t-et-satt.html> <http://investissement-avenir.gouvernement.fr/content/120-millions-deuros-de-dotations-pour-deux-nouvelles-satt>

Contacts presse :

SATT Grand-Est : Catherine Guillemin – 03 80 40 34 80 – catherine.guillemin@welienc.fr

ANR : Caroline Hopy - 01 73 54 82 47 - caroline.hopy@agencerecherche.fr

Groupe Caisse des Dépôts : Neyla Rejichi-Bouaïta – 01 58 50 40 00 - neyla.rejichi-bouaïta@caissedesdepots.fr

